

Compte-rendu du Conseil de l'UFR

Des Sciences de Santé

Lundi 13 Mars 2024

Présents : Victorin AHOSSI, Christine BOCCANFUSO, Léonard DE ALMEIDA-GIROD, Laurence DUVILLARD, Marc MAYNADIÉ, Pablo ORTEGA-DEBALLON, Agnès JACQUIN, Maxime SAMSON, Jean-Marie HEYDEL, Florence BOUYER, David ERIMUND, Maxence ROULLIAT, Lucie PORTERET, Pierre VANDERMAESEN, Eloïse HEULIN, Anaïs CARNET, Thomas MOUILLOT, Anaïs GOUTERON.

Via teams : Catherine VERGELY-VANDRIESSE.

Excusés : Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Cyprien GUILLOT, Caroline HOUTMANN, Céline LAURENT, Alexandre MELOUX, Franck MENETRIER, Maeva WENDREMAIRE.

Absents : Marjolaine GEORGES, Hervé DEVILLIERS, Christine TOURNAY, Eric LESNIEWSKA, Claire TINEL, David GUILLER, Vanessa COTTET, Alexia ROULAND, Guillaume BELTRAMO, FAGNONI Philippe, Marie-Catherine MORGANT, Amandine CHIRADE, Géraud DUCOIN, Anaïs LOUISET, Romaine LARIVE, Dimitri CHESNEAU, Mathis FOURCHE, Thierry MOULIN, Anne-Lucie BOULANGER, Didier HONNART, Marie-Pierre GUENFOUDI, Yamina KROUK, Narcisse ZWETYENGA, Hassan EL KHSSIME, Angela STRATAN, Valentin DERANGERE.

Procurations : Amandine CHIRADE pour David ERIMUND, Katia MAZALOVIC pour Marc MAYNADIE.

Rappel de l'Ordre du jour

I- Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 12/02/2024

II- Informations générales/Textes

Présentation de l'association étudiantes ANEMONE chaque année

III- Finances

IV- Personnel

Nomination du personnel :

- Pr JOUANNY Pierre
- Pr LEJEUNE-CHAMOY Catherine

V- Scolarité :

- **Pharmacie** : Compte-rendu du comité pédagogique du 13/02/2024
- **Odontologie** : Compte-rendu du comité pédagogique du 15/02/2024

VI- Questions des étudiants

VII- Questions diverses

La séance, en présentiel en salle R01 et en visioconférence par Teams, est ouverte à 17h00 par le Pr. M. MAYNADIÉ Doyen de l'UFR Santé.

Le Doyen souhaite dédier une minute de silence en mémoire du professeur Roger Guillemin qui est décédé le 21 février 2024, alumni de l'université de Bourgogne diplômé en médecine de l'université de Montréal et Prix Nobel de physiologie médecine en 1977, s'est éteint à l'âge de 100 ans.

Considéré comme le « père de la neuroendocrinologie », il a commencé ses études à la faculté de médecine de Dijon en 1943, pendant l'occupation. Il a obtenu le Prix Nobel de physiologie médecine en 1977 et reçoit plusieurs doctorats honoris causa dont un qui lui est décerné par l'université de Bourgogne. En 2015, il devient Commandeur de la Légion d'honneur.

En 2021, en reconnaissance de sa contribution à la recherche médicale, la bibliothèque de Médecine de l'université de Bourgogne a été inaugurée en son nom et s'est vue munie d'une plaque apposée en son honneur.

Le Doyen explique que le Pr Roger Guillemin était un homme curieux d'esprit, d'une intelligence rare et qu'il a accompli des merveilles dans le domaine de la santé.

I. Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 12/02/2024

Le compte-rendu est validé à l'unanimité (*cf en annexe*)

II. Informations générales / textes officiels

Informations générales :

- Association « ANEMONE »

Le Doyen donne la parole à l'association ANEMONE qui souhaite présenter ses activités.

Le président de l'association prend la parole et remercie l'ensemble du conseil de l'UFR.

L'association est composée de 5 membres organisateurs étudiants en médecine de 3^{ème} année :

Un président : Mr Luc Baecke, une secrétaire : Mme Claudie Noly, une trésorière : Mme Morgane Flack, une vice-présidente en partenariats : Mme Inès Belmihoub ainsi qu'une vice-présidente en communication : Mme Coline Marroq.

L'association « ANEMONE » a but non lucratif, historiquement créée pour encadrer le Noël des Enfants Malades, était à l'origine organisée par « La Corporation des Etudiants en Médecine de Dijon ». Elle organise différents évènements au cours de l'année, dont le Noël des Enfants Malades (NEM), au profit d'enfants hospitalisés au CHU de Dijon et hôpitaux périphériques.

Un site est disponible à l'adresse suivante : <https://association-anemone.fr/>

La trésorerie est en constante progression avec un bilan très positif, soit **49102,28€** récolté en 2023.

Les Sources de rentrée d'argent sont issues de collectes de fonds : Quête en ligne, Quête dans les rues, Cagnotte, vente de viennoiseries ainsi que des partenaires (Zaza piercing, Oxybul, Jacade).

A titre d'exemple les Quêtes en ligne s'élève à environ 5000 €

Cet argent permet également de

- Achat des cadeaux de Noël et distribution
- Soutenir des projets et financement de matériels
- Organiser des activités (animation atelier pour enfants au sein du CHU, carnaval, ...).

Une discussion s'engage suite à une question du Pr ORTEGA-DEBALLON. Une clarification est faite sur le fait que l'enfant ne rapporte pas les cadeaux chez lui. Les cadeaux et le matériel sont gardés sur place dans les locaux afin de pouvoir resservir ultérieurement.

Les futurs projets :

- Nouvelle décoration de la nouvelle aile du CHU pour l'UAPED
- Dalles interactives au plafond pour le CH de Paray ainsi que des jeux de société
- Projet de séjour thérapeutique

Le Doyen propose aux membres de l'association de créer un document pour valoriser l'association en ajoutant un QR code afin d'améliorer la communication auprès des gens et des médias.

Le Doyen félicite les membres de l'association pour leur dynamisme et leur travail.

- **Projet de d'identification de filière pour la biothérapie et bio production en Bourgogne-Franche-Comté.**

Aujourd'hui a été lancé par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, un plan de développement sur les activités autour de la bio production. Il va être suivi de différents ateliers afin que chacun puisse y travailler en apportant ses idées. Ce projet régional devrait être présenté 19 juin au Conseil Régional à Besançon.

- **Les ECOS**

Les épreuves des ECOS se sont déroulées les 11, 12, et 13 mars 2024, un test en grandeur nature qui s'est globalement bien passé hormis un léger problème d'ordre informatique.

Le Doyen remercie le Pr Audia, le Pr. Ornetti, la scolarité, l'équipe logistique et informatique et les enseignants pour l'organisation.

Un bilan serait intéressant à faire sur l'ampleur de la mobilisation qu'implique ses épreuves. Car à la fac de Dijon, il a été accueilli environ 200 étudiants pour une mobilisation de 115 personnes, avec des plages horaires de 6h45 à 17h30 donc de grande amplitude.

Le Doyen explique qu'il est préférable de faire appel à des comédiens car ce sont des professionnels. Ils sont formés pour jouer des patients simulés, pour un souci de professionnalisme et de qualité du travail.

Le doyen informe le conseil qu'un projet de location annuel d'un bâtiment est en cours. Les 2^{ème} et 3^{ème} étages seraient loués pour les ECOS car l'an prochain il y a aura 7 circuits à organiser en 2025.

Des études de modifications de l'architecture interne sont actuellement en cours afin d'adapter le bâtiment aux besoins de la fac. Les travaux seront à charge du propriétaire. Le bâtiment servira non seulement pour les ECOS mais également pour les examens facultaires.

Le Doyen précise qu'il faudra prévoir les équipements tels que le wifi, les tablettes, etc... Une attention particulière à porter sur le WIFI, pour prévoir les délais d'installation.

- **Nomination du personnel :**

Le doyen félicite Mr Roulliat pour son élection en tant que Vice-Président à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant à l'uB.

Mais également le Pr JOUANNY Pierre qui a été renouvelé en tant que membre de la Commission Scientifique Indépendante des médecins à l'Agence Nationale du DPC

Ainsi que le Pr **Catherine LEJEUNE CHAMOY** (Sciences du médicament et des autres produits de santé), université de Dijon » qui a été promu en tant que professeur des universités titulaire.

Décrets, arrêtés, circulaires :

Arrêté du 12 février 2024 portant ouverture du **concours d'internat en odontologie à titre européen** pour les praticiens de l'art dentaire français, andorrans ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre au titre de l'année universitaire 2024-2025 *NOR : TSSH2401668A*
Fixant les modalités d'inscriptions, lieu des épreuves, conditions de candidature.

La période des inscriptions est fixée du 1^{er} au 31 mars 2024.

JORF n°0037 du 14 février 2024 – Texte 25

Arrêté du 12 février 2024 portant ouverture du **concours national d'internat en odontologie** au titre de l'année universitaire 2024-2025 *NOR : TSSH2401669A*

Fixant les modalités d'inscriptions, lieux et types d'épreuves, conditions de candidature.

La période des inscriptions est fixée du 1^{er} au 31 mars 2024.

JORF n°0038 du 15 février 2024 – Texte 38

Arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de **vacance d'emplois de maîtres de conférences des universités de médecine générale** offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature *NOR : ESRH2333032A*

Fixant les dispositions générales, mutation et modalités des concours de recrutement.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de **vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques** Offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature *NOR : ESRH2333030A*

Fixant les dispositions générales, mutation, modalités des concours de recrutement et candidatures à titre étranger.

Trois annexes : liste et nombre d'emplois des MCUPH, disciplines du CNU et médicales.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de **vacance d'emplois de professeurs des universités de médecine générale** offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature *NOR : ESRH2333031A*

Fixant les dispositions générales, mutation et modalités des concours de recrutement.

Deux annexes : Formulaire de demande de mutation et déclaration de candidature.
Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de **vacance d'emplois de professeur des universités praticien hospitalier des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques** offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature NOR : ESRH2333029A

Fixant les dispositions générales, mutation, modalités des concours de recrutement et candidatures à titre étranger.

Trois annexes : liste et nombre d'emplois des PU-PH, disciplines du CNU et médicales.
Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêtés modificatifs :

Arrêté du 28 février 2024 modifiant l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de **maître de conférences des universités-praticien hospitalier** des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature

NOR : ESRH2406121A

Modifications de l'art. 7 portant sur le dossier de candidature ainsi que la liste et le nombre des emplois vacants de MCU-PH des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques

Art. 4. – Les délais mentionnés aux articles 3 et 7 de l'arrêté du 15 février 2024 susvisé sont fixés à trois jours suivant la date de publication du présent arrêté au JO pour les emplois mentionnés.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 28 février 2024 modifiant l'arrêté du 15 février 2024 portant déclaration de vacance d'emplois de **professeur des universités-praticien hospitalier** des disciplines médicales, odontologiques et pharmaceutiques offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2024 et fixant les modalités de candidature NOR : ESRH2405902A

Modifications des annexes 1 et 2 : soit la liste et le nombre d'emplois de professeurs des universités-praticien hospitalier

Art. 4. – Les délais mentionnés aux articles 3 et 7 de l'arrêté du 15 février 2024 susvisé sont fixés à trois jours suivant la date de publication du présent arrêté au JO pour les emplois mentionnés.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Arrêté du 30 janvier 2024 portant modification de l'arrêté du 22 mars 2011 modifié relatif au régime des études en vue du **diplôme de formation générale en sciences odontologiques** NOR : ESRS2333902A

Art. 1^{er}. *Insertion* « Art. 9 bis. – Aucun étudiant **ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques** : « 1o Au titre des parcours prévus au I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation ou au titre de la voie d'admission prévue au II du même article et après admission en deuxième ou troisième année du 1er cycle ; « 2o

Après avoir été admis selon les procédures mentionnées à l'article R. 631-1-5 du même code. « La deuxième ou la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en Sciences Odontologiques ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. « Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie. »

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté **s'appliquent aux étudiants qui débudent la deuxième ou troisième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques à compter de la rentrée universitaire 2024**. Les étudiants en cours de formation en vue de l'obtention de ce diplôme antérieurement à la date de publication du présent arrêté terminent leur cursus selon les règles en vigueur au moment de leur inscription.

Le présent arrêté est publié au Journal officiel de la République française.

Nomination et affectation :

Décret du 26 février 2024 portant nomination et affectation (enseignement supérieur) NOR : ESRH2332170D

Les maîtres de conférences dont les noms suivent sont nommés, au choix, au titre de l'année 2023-2024, par la voie de la promotion interne en qualité de professeur des universités titulaire dans les établissements d'enseignement supérieur :

«- **Mme Catherine LEJEUNE CHAMOY** (Sciences du médicament et des autres produits de santé), université de Dijon »

III. FINANCES

Le Doyen donne la parole à Mr H. EL KHSSIME

1. Convention de prestation d'expertise uB/Maison des adolescents :

Dans le cadre de la formation des étudiants de médecine (3ème année), pharmacie (5ème année) et maïeutique (4ème année), la maison des adolescents proposera un cours afin de les sensibiliser au mal-être adolescent.

Dépense de 175€ ttc + éventuels frais de déplacement.

2. Participation de l'UFR Sciences de Santé au colloque SYMPOSIUM franco-norvégien :

Ce symposium international vise à développer les échanges entre ces deux pays et la collaboration entre les groupes de chercheurs en chimie et en réseautage. L'UFR participe aux frais de prise en charge des équipes de chercheurs norvégiens.

Dépense : 500€.

3. Convention cadre-recrutement de chefs de cliniques des universités :

Dans le cadre de « l'universitarisation" du territoire, des médecins spécialistes affectés dans des hôpitaux non universitaires se verront attribuer un statut universitaire reconnu.

5 chefs de cliniques des universités-assistants des hôpitaux avec fonctions territoriales doivent être créés avec recrutement d'une durée de 2 ans.

L'ARS et la Région s'engagent à contribuer au financement des rémunérations des chefs de cliniques.

4. Convention de partenariat ECOS Compagnie GUNNAR OLOF/uB :

Dans le cadre des ECOS, les évaluations des étudiants en 6ème année de médecine se dérouleront le 12 mars 2024. L'UFR fait appel aux comédiens de cette compagnie afin de jouer les patients simulés (dans 2 stations sur 5). Des répétitions sur les scénarios auront lieu avant la date des ECOS et il y aura également des comédiens remplaçants pour palier d'éventuelles absences.

Dépenses : 12 518€ selon devis établi.

5. Convention de subvention de recherche COSY-LEJEUNE entre uB/Fondation Maladies

Rares :

La fondation contribue financièrement aux travaux de recherche du LNC (Labo Lipides, Nutrition, Cancer) sur les "besoins non couverts des patients atteints de syndromes hypertrophiques".

NB : Une partie seulement de la contribution totale de 79 669€ concerne le LNC, d'autres partenaires (UFR Staps et CHU) bénéficient de financement. Une convention de reversement au bénéfice du CHU est mise en place en parallèle.

Recette : 20 750€

6. Convention au fonctionnement général du DUM (Maïeutique) Région BFC/uB :

La Région reconduit 75% du montant de la subvention accordée en 2023 pour contribuer à la prise en charge du fonctionnement du département Maïeutique de l'UFR Santé. A l'issue de la période de négociation budgétaire, le montant sera actualisé.

Recette : 562 721,66€ (soit 75% du montant de 2023)

Tous ces points ont été votés à l'unanimité.

Le Doyen annonce au conseil le départ de Mr EL KHSSIME, il le remercie pour sa bonne humeur, sa ténacité et lui souhaite le meilleur pour sa vie professionnelle.

IV. SCOLARITÉS

- **Pharmacie** : Compte-rendu du comité pédagogique du 13/02/2024 (cf annexe)

Le Pr C. VERGELY prend la parole afin de résumer les différents points abordés lors du comité pédagogique du mois de Février :

Les membres de l'UFR qui ont été élus aux différents comités centraux de l'université de Bourgogne ont été présentés.

Un retour sur les actions de communication qui ont été développées dans les lycées ont été évoqués ainsi que **les journées portes ouvertes** qui se sont très bien passées pour la pharmacie.

Le Pr. C. VERGELY remercie tout le personnel administratif qui s'est investi dans l'organisation ainsi que les étudiants qui ont été très présents sur les stands.

Concernant le retour sur la mise en place du DES Officine, un groupe de travail avec des compétences spécifiques a été créé pour l'écriture d'un décret.

Le Pr C. VERGELY explique que certains points sont bloqués et qu'il y a beaucoup de discussion en cours actuellement.

Les statuts des maîtres de stage ont également été évoqués et n'ont pas été complètement réexaminés.

La Validation des Fiches Filière du Master « Innovative Drugs » :

Deux fiches ont été présentées, les modifications se portent sur le contrôle des connaissances et de certains volumes horaires. Certaines modifications des fiches filières seront à faire valider notamment la durée et les modalités d'examens, de manière dont on valide un contrôle continu intégral.

Le Pr. VERGELY explique que les points ont été vu au cours des Comités pédagogiques de février mais aussi de celui du mois de mars.

Validation de la composition du Conseil de perfectionnement de la circonscription Pharmacie de l'UFR Santé de l'Université de Bourgogne qui a été validé à l'unanimité par le comité pédagogique.

- Le Doyen reprend la parole afin de présenter rapidement les points importants évoqués lors du comité **pédagogique de médecine** du 06/03/2024 dont le compte-rendu sera diffusé ultérieurement.

Certains points du dernier comité de médecine sont présentés brièvement par le Doyen et seront évoqués plus en détail lors du prochain conseil :

- Une présentation de formateurs pour l'apprentissage de la langue des signes ainsi que des professionnels de santé pour les rendre aptes à prendre en charge des patients sourds et malentendants voire sourds profonds, a eu lieu.

Le Dr MILESI ainsi que Mme MONDANGE (auto-entrepreneur de « La Boîte à Signes ») ont fait une présentation très intéressante sur le nombre de personnes sourdes, les différents niveaux de surdit , etc...

- L'UE Langue des signes,   destination des professionnels de sant , se fera en 2 groupes de 15  tudiants. Il se d roulera sous forme de p riode de deux s ances, certains  tudiants le prendront pour une UE de parcours.

Une sollicitation aupr s de l'ARS pour le financement est pr vue. L'UE sera ouverte en septembre si possible.

- Nomination du Pr M. CALLANAN qui sera d l gu e du programme SCORE comme enseignant r f rent.

- **Odontologie** : Compte-rendu du comit  pedagogique du 15.02.2024 (*cf annexe*)

Mr M. MAYNADIE donne la parole au Pr AHOSSI afin de pr senter les points  voqu s lors du comit  pedagogique :

1- **Le dossier d'accr ditation du 2^{ me} cycle** est en bonne voie, il restera la fiche RH avec les diff rents postes du personnel   d finir. Ce dossier doit effectuer un dossier au sein de l'UFR de Sant  afin d' tre transmis au Minist re.

2- Concernant **le livret clinique**, des groupes de travail sont mis en place pour le mettre **au point**. Il servira   noter les  tudiants lors de leurs stages en septembre prochain. Les points de notation doivent  tre justes et objectifs et ce, afin d'appr cier les comp tences des  tudiants en termes de prise en charge des patients.

La consultation des livrets cliniques de Brest, Strasbourg et de Clermont-Ferrand a  t  demand  pour aider   l' laboration de celui de Dijon.

Le Pr AHOSSI explique qu'il a de bonnes relations avec les sites de Clermont Ferrand et de Nancy et Brest.

Une entraide s'installe entre les facult s avec un partage des cours et des diff rentes maquettes car

aucune base de données communes n'existe. Les facs de Besançon, Strasbourg et Nancy sont disposés à travailler avec l'UFR de santé de Dijon.

3. Des Entretiens ont eu lieu avec les étudiants de 2^{ème} année après leurs examens de partiels.

Cela permet d'identifier les zones d'ombre et de faiblesse de chacun et de mettre en place, si besoin, un programme pour les aider.

Le groupe est plus homogène cette année, d'avantage d'équilibre entre les étudiants féminins et masculins. Il est composé de trois étudiants passerelle qui sont très motivés et dynamiques.

Au niveau des TP, un programme spécifique a été mis en place pour deux étudiants qui rencontrent des difficultés.

L'étude des dossiers passerelles se fera le 03/04/2024, le choix sera validé lors d'un comité pédagogique en mai ou en juin.

4- Un Comité de perfectionnement va être mis en place. Un travail commun est prévu le 14/03/24 à 18h sur ce sujet.

5- Une procédure pour changer de TP a été mise en place pour les étudiants qui souhaitent en faire la demande. Pour ceux qui travaillent, une pièce justificative doit être transmise. Le schéma de la procédure explique clairement les étapes à suivre pour en faire la demande (en annexe).

6- Travail des compétences. Le but étant d'identifier les actes et les difficultés qui sont liées à chaque acte clinique tout en suivant la progression.

7- Pour la Journée Porte Ouverte, il a eu beaucoup de monde et le Pr AHOSSI remercie les étudiants qui ont été très dynamique et qui ont fait visiter la faculté.

Concernant **la Teams ROOM**, un changement doit être mis en place pour le mode d'utilisation des tablettes.

3- Questions des étudiants :
Pas de questions.

Le Pr SAMSON intervient et précise qu'il se rendra à la scolarité très prochainement afin d'éclaircir un problème de notation QRM et QCM.

4- Questions et points divers :

Le Doyen informe le conseil que les 11, 12, 13, 18 et 19 mars 2024, l'UFR des Sciences de santé a accueilli la vingtième édition de l'Hôpital des nounours. Ces journées permettent aux enfants de se familiariser avec le domaine de la santé pour avoir moins d'appréhension et d'inquiétude.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h55.